



# **PROJET DE BUDGET**

## **pour l'exercice 2022**

Rapport de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine, présenté par Madame Elisabeth MARGUE, rapportrice

Composition de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine :

Mme Héloïse BOCK, présidente

M. François BENOY, M. Carlo De TOFFOLI, M. Henry DE RON, M. François GEORGES, M. August GOETZFRIED, Mme Claudine KONSBRUCK, Mme Martine MERGEN, M. Eugen ODERMATT, M. Mathis PROST, M. Roy REDING, M. Jean-Denis RISCHARD, Mme Françoise SCHLINK, M. Claude SIMON, M. Romain STEIN, M. Jeff WIRTZ.

# Table des matières

I. Introduction.....	3
II. Le budget d'une Ville au service du bien-être de ses habitants.....	6
III. Compte de l'exercice 2020.....	19
IV. Budget rectifié de l'exercice 2021.....	21
V. Projet de budget pour l'exercice 2022 .....	22
V.1 Le budget ordinaire .....	24
V.1.1 Recettes ordinaires .....	24
V.1.2 Dépenses ordinaires .....	26
V.2 Le budget extraordinaire .....	27
V.2.1 Recettes extraordinaires .....	27
V.2.2 Dépenses extraordinaires.....	28
VI. Conclusion.....	29
VII. Annexes .....	30

# **I. Introduction**

## **Le contexte financier, économique et politique**

### Un contexte politique toujours marqué par la pandémie

Le Grand-Duché de Luxembourg faisant actuellement face à la 4<sup>ème</sup> vague d'infections liée au Covid-19, il est chose certaine que la crise sanitaire liée à la propagation du virus continuera à produire ses effets en 2022.

La crise sanitaire ayant bouleversé les habitudes et les besoins des citoyens, la politique budgétaire se doit d'en tenir compte et de s'adapter à cette évolution.

Or, s'il est vrai que la crise sanitaire impactera encore considérablement la vie des habitants de la Ville de Luxembourg en 2022, elle semble avoir un impact plus réduit sur ses finances.

### Un environnement financier stable

Le budget de la Ville de Luxembourg évolue toujours dans un environnement national et international. Ainsi, pour connaître l'évolution des finances de la Ville de Luxembourg, il y a lieu de s'intéresser au budget de l'Etat et de son évolution.

Le Projet de Budget décrit la situation économique comme suit, en ce qui concerne l'année 2020 :

*« L'activité luxembourgeoise a plutôt bien traversé l'année 2020, avec un recul du produit intérieur brut (PIB) limité à -1,8% (soit l'un des meilleurs résultats de la zone euro, où l'activité a baissé de 6,5% dans son ensemble). »*

Pour l'année 2021, il retient ensuite ce qui suit :

*« Sur l'été 2021, alors que les indicateurs de confiances des acteurs économiques de la zone euro, tendent à se replier, les enquêtes de conjoncture au Luxembourg semblent faire état d'une meilleure résistance. La confiance des industriels et des professionnels de la construction continue à progresser en août (derniers résultats disponibles) tandis que celle des services non financiers et des consommateurs tend à plafonner sur les derniers mois. Ces résultats confortent l'idée d'un contexte conjoncturel encore plus favorable pour l'économie grand-ducale au 2e semestre 2021, même si certains domaines d'activité devraient demeurer affectés par les conséquences de la pandémie. C'est notamment le cas de l'hébergement (qui pâtit de la baisse du tourisme de loisir et d'affaires), de la restauration, des services de voyage et du transport aérien de passagers. »*

Face à la moyenne européenne, la situation économique et par conséquent les finances publiques luxembourgeoises ont donc bien résisté à la crise sanitaire et leur évolution table sur des prévisions macroéconomiques plutôt favorables. Cependant, certains secteurs comme l'hôtellerie et la restauration dont la grande majorité de l'activité se situe à la Ville de Luxembourg semblent davantage subir les conséquences de la pandémie.

De son côté, le Ministère de l'Intérieur qualifie la situation financière de l'Etat et des communes de « stable » aux termes de sa circulaire n°4048 visant à guider les communes dans l'établissement de leurs budgets.

### Une reprise économique accompagnée de difficultés d'approvisionnement

Le budget de l'année 2022 s'inscrit dans un contexte de relance. Cette relance est cependant qualifiée de « reprise sous tension » par le STATEC dans sa publication mensuelle du mois d'octobre 2021 sur l'état de la conjoncture luxembourgeoise.

Il ressort en effet de la note « conjoncture flash » que :

*« Le rebond de l'activité à l'échelle mondiale s'accompagne de tensions sur l'appareil productif. Dans la production de biens en particulier, l'offre peine à suivre la demande du fait de difficultés d'approvisionnement pour différents matériaux ou matières premières. Ceci provoque des goulets d'étranglement dans les chaînes de production ainsi qu'une forte hausse des prix des entrants. »*

Cette pénurie de matières premières est encore à l'origine d'un phénomène inflationnaire.

Le STATEC retient en effet ce qui suit :

*« (La) hausse de l'énergie vient renforcer encore davantage les pressions sur les prix à la production (en particulier de l'industrie) et à la consommation. La remontée de l'inflation, qui il y a encore quelques mois était plutôt envisagée comme un phénomène transitoire (notamment par la Banque centrale européenne), semble ainsi prendre un caractère plus durable, susceptible de peser sur les perspectives de croissance. »*

C'est donc dans ce contexte que nous nous retrouvons pour l'établissement du projet de budget pour l'année 2022.

## **Le projet de budget**

Lors de sa réunion du 9 novembre 2021, la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine (ci-après la « **Commission** ») a désigné la soussignée rapportrice du projet de budget pour l'exercice 2022 (ci-après « **Budget 2022** »), du budget rectifié pour l'exercice 2021 (ci-après « **Budget Rectifié 2021** ») et du compte de l'exercice 2020 (ci-après « **Compte 2020** »).

La Commission s'est réunie les 9, 11 et 16 novembre pour examiner les chiffres-clés, entendre Madame le Bourgmestre et Mesdames, Messieurs les Echevins en leurs explications sur le projet de budget 2022 et débattre sur les propositions budgétaires.

La soussignée a soumis le projet de rapport à la Commission pour examen et discussion le 29 novembre 2021. Le rapport de la Commission a été adopté à la majorité des voix des membres présents le même jour.

La rapportrice remercie les membres de la Commission pour leurs questions et remarques constructives et la directrice et les collaborateurs du service des finances communales pour leur aide très précieuse.

La rapportrice remercie également tous les membres des services de la Ville de Luxembourg ayant contribué à la préparation du budget.

Finalement, la rapportrice remercie les membres du collège échevinal et son groupe politique pour lui avoir donné l'opportunité d'établir le présent rapport.

## **II. Le budget d'une Ville au service du bien-être de ses habitants**

Le confinement lié à la propagation du virus Covid-19 au cours de l'année 2020 a bouleversé la vie privée et professionnelle de tout un chacun. L'introduction du télétravail pour la plupart des salariés, la distanciation sociale, l'interdiction de circuler et les mesures sanitaires ont eu un impact important sur le vivre-ensemble des citoyens de la Ville de Luxembourg.

Plus d'un an plus tard, nous n'avons toujours pas entièrement repris nos anciennes habitudes. Il y en a même certaines que nous n'entendons jamais reprendre, alors que le confinement nous a permis de les remettre en question et de les échanger pour de nouvelles.

Nous avons donc connu un changement de notre façon de vivre, de travailler et de vivre-ensemble.

Les responsables politiques se doivent de prendre en considération ces nouvelles réalités et prendre les mesures nécessaires afin de répondre aux nouveaux besoins de leurs citoyens.

L'établissement du budget de la Ville de Luxembourg constitue un exercice utile et nécessaire dans la détermination des priorités du collège échevinal.

C'est avec soulagement qu'il peut être constaté que la bonne situation financière que la Ville de Luxembourg a pu atteindre au fil des années n'a pas été impactée de manière trop importante par la crise sanitaire et que les moyens financiers pour mettre en œuvre les priorités politiques sont bien donnés.

Or, une bonne santé des finances publiques engendrée par une croissance du PIB ne va pas toujours de pair avec une augmentation du bien-être de la population. Il convient dès lors de prendre en compte d'autres indicateurs que la seule croissance du PIB, à savoir des indicateurs non monétaires, tels que les risques de pauvreté, le taux d'emploi ou les coûts associés au logement.

Le STATEC a publié dans son dernier rapport PIBien-être en octobre 2020 son analyse concernant le bien-être de la population luxembourgeoise sur base de l'évolution de 27 indicateurs<sup>1</sup> couvrant les différentes dimensions du bien-être.

---

<sup>1</sup> Ex. taux de chômage, part relative des coûts du logement, surface par personne en mètres-carrés, temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles, durée des trajets entre le domicile et le travail, temps consacré au bénévolat, infractions répertoriées, ...

Dans sa synthèse le STATEC retient notamment ce qui suit :

*« Le confinement lié à la pandémie du Covid-19 a causé une dégradation du bien être pour un quart des résidents en 2020. Les conséquences économiques liées à cette crise sanitaire ont engendré la diminution du revenu d'un résident sur six. La pandémie a également bouleversé notre vie professionnelle avec une explosion du télétravail qui a concerné sept salariés sur dix. Tous ces facteurs (revenu, emploi, cadre de vie) ont un impact sur la santé des résidents. Le confinement a eu un impact négatif sur le moral du tiers des résidents et sur la santé physique d'une personne sur 6. Tous ces bouleversements ont un effet important sur le bien-être de la population. Le tiers des résidents a éprouvé un sentiment d'inquiétude et la solitude a été ressentie beaucoup plus que d'habitude par un résident sur cinq. La hausse du sentiment d'anxiété et du sentiment de dépression a aussi été observée. »*

Si nous pouvons donc être optimistes concernant les effets de la pandémie sur les finances publiques, nous devons faire des efforts renforcés pour maintenir le bien-être et la qualité de vie de nos concitoyens.

La commune en tant qu'acteur local constitue un acteur important dans la promotion du bien-être de ses citoyens.

Début 2020, le STATEC a ainsi décrit les moyens de la politique pour agir sur les indicateurs non-monétaires composant le bien-être comme suit :

*« Il existe des politiques capables de promouvoir un bien-être durable. Les expériences d'urbanisation urbaine ont relevé un certain nombre de résultats souhaitables qui contribuent au bien-être, tels que : la mise en place d'espaces verts, de zones piétonnes, de sentiers pédestres et de pistes cyclables ; la mise à disposition de transports publics de bonne qualité, l'amélioration des conditions de la marche à pied dans les quartiers et la réduction de l'utilisation des moyens de transport privés. De telles initiatives offrent aux gens de plus grandes possibilités de développer des relations sociales et de tisser des réseaux qui à leur tour contribuent au bien-être. »<sup>2</sup>*

L'objectif du présent rapport de budget est donc d'analyser les différentes mesures inscrites dans le Budget 2022, le Budget Rectifié 2021 et le Compte 2020 au regard de leurs effets sur le bien-être et la qualité de vie des citoyens de la Ville. L'idée est de s'intéresser à la manière dont les chiffres repris dans le budget agissent sur la vie de tous les jours des êtres humains vivant dans la Ville de Luxembourg.

---

<sup>2</sup> Statnews n°2 « Croissance économique et bien-être au Luxembourg » du 20 janvier 2020.

Les moyens pour parvenir à l'objectif de la promotion du bien-être des habitants d'une Ville sont divers :

### Maintenir un niveau important d'investissements dans les infrastructures

De manière générale, il convient de constater que le niveau des investissements prévus demeure élevé avec l'inscription au Budget 2022 d'un montant de 414,9 millions d'euros au titre des dépenses extraordinaires.

Le montant prévu pour les seuls **investissements en infrastructure** s'élève ainsi à un montant de 139,8 millions d'euros ce qui constitue une évolution de +15,3% par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget de l'année 2021.

Ainsi peuvent être cités quelques crédits budgétaires<sup>3</sup> importants qui sont inscrits dans le Budget 2022 :

- l'extension de la station d'épuration de Beggen pour un montant de 14.000.000 euros;
- l'aménagement de la place Guillaume II à hauteur de 9.600.000 euros;
- la sécurisation et le contrôle d'accès du Centre-Ville pour un montant de 1.500.000 euros;
- l'extension de l'école Anne Beffort pour un montant de 4.000.000 euros;
- la construction d'un château d'eau à Kirchberg pour 5.500.000 euros;
- un apport en investissement à la société Luxtram à hauteur de 3.057.000 euros.

Les crédits investissements sont destinés à répondre aux besoins d'une Ville en croissance constante et à promouvoir la qualité de vie de ses habitants.

Le collège échevinal se donne, par ailleurs, les moyens financiers afin **d'acquérir de nouveaux terrains** par l'inscription d'un crédit budgétaire de 40 millions d'euros, soit une enveloppe plus élevée que celle inscrite au budget pour l'année 2021 (dont le montant s'élevait à 33,5 millions euros).

La constitution d'une réserve foncière est en effet indispensable pour le développement de grands projets immobiliers et la réalisation des infrastructures nécessaires pour une Ville en croissance permanente.

---

<sup>3</sup> A noter qu'il s'agit des crédits budgétaires inscrits dans le Budget 2022 et non pas du montant des devis votés.



## Favoriser l'accès au logement

La Ville devient un acteur de plus en plus important dans la création de logements. Aux termes de la déclaration échevinale, le collège échevinal a affirmé sa volonté de promouvoir la création de logements et en particulier le logement social et le logement à prix abordable.

L'objectif étant donc d'une part d'assurer une mixité sociale et de favoriser l'accession à la propriété pour de jeunes familles et d'autre part de rapprocher lieu de résidence et lieu de travail.

D'importants efforts ont été entrepris par la Ville pour **augmenter son parc de logements sociaux**.

Depuis l'année 2019, se sont ainsi rajoutés :

- 63 logements sociaux
- 54 chambres meublées
- 9 logements abordables

soit un total de 126 logements supplémentaires.

Sont également inscrits dans le Budget 2022, les projets suivants ayant d'ores et déjà fait l'objet d'un vote par le conseil communal depuis 2018 :

- Construction de 42 logements et 1 maison de jeunes à la rue Paul Albrecht (n°8-24);
- Construction de 4 maisons unifamiliales à la rue des Celtes (n°22 à n°30);
- Construction de logements locatifs à la rue Gangler;
- Construction de 7 logements à la rue du Grunewald (n°76-90);
- Construction de 10 logements sociaux à la rue Haute (n°18);
- Construction de 18 logements à la rue Antoine Hirsch;
- Construction de 10 logements à la rue Auguste Liesch (n°81);
- Construction de 8 logements à la rue de Neudorf (n°354);
- Construction d'un immeuble pour l'accueil de l'association Stëmm vun der Strooss et l'installation de chambres meublées à la rue de Hollerich (n°24);
- Construction de 7 maisons rue Jean-François Boch (n°137-143).

Ensemble avec les projets votés antérieurement à 2018 qui sont en cours de construction, de nombreuses unités vont par conséquent se rajouter au parc de logements de la Ville.

Il va sans dire que la Ville de Luxembourg recourt autant que possible aux instruments mis à sa disposition par le cadre législatif en vigueur, tels que le Pacte Logement et le droit de préemption dont l'objectif est de promouvoir la création du logement.

## Promouvoir le vivre-ensemble

Le bien-être des habitants est pour large part influencé par l'interaction avec leurs concitoyens. Une des priorités politiques du collège échevinal est ainsi de favoriser le vivre-ensemble, priorité dont l'importance a encore une fois été mis en exergue par le confinement.

Dans ce contexte, l'urbanisme et l'utilisation de l'espace public jouent un rôle déterminant pour favoriser la rencontre et l'échange entre citoyens. Plusieurs **projets d'urbanisation de grande envergure** sont actuellement en cours d'élaboration. Dans la mesure du possible, il est fait recours à une large participation citoyenne pour l'élaboration de ces projets.

Le quartier situé sur la route d'Arlon sera ainsi un des projets d'urbanisation phare destiné à promouvoir le vivre-ensemble. De même, le développement de la Porte de Hollerich et l'élaboration du plan d'aménagement particulier relatif à l'ancien site de Villeroy et Boch seront déterminants pour l'évolution future de la Ville.

La Ville détient une part importante des terrains qui seront viabilisés dans le contexte de ces projets d'urbanisation et joue ainsi un rôle décisif dans leur élaboration. De par leur taille, ces plans d'aménagements particuliers permettent de façonner le vivre-ensemble dans les quartiers respectifs.

La Ville prend, par ailleurs, l'initiative pour accélérer l'élaboration d'autres projets d'urbanisation, dans lesquels elle ne détient que peu de terrains, tels que le PAP Laangfuhr à Kirchberg.

Le réaménagement de certaines **places publiques** ou rues peut également contribuer au développement d'un espace public vivant. Le réaménagement de la Place de Paris, achevée en 2021 et pour lequel un crédit budgétaire de 3,4 millions d'euros est inscrit au Budget 2022 a ainsi pu contribuer à la réanimation du quartier de la gare suite au chantier du tram. Dans une même optique, un crédit de démarrage pour le réaménagement de la rue de Strasbourg est inscrit au budget 2022.

La Ville de Luxembourg investit encore des montants considérables dans ses **parcs** qui constituent des lieux de rencontre et de détente pour ses habitants. Un crédit budgétaire de 5 millions d'euros est ainsi mis à disposition en 2022 pour l'aménagement du Parc de Gasperich. S'y ajoutent les frais pour la construction d'une brasserie à l'entrée du parc pour un crédit budgétaire de 1,8 millions d'euros.

Dans le cadre de la renaturation de la Pétrusse, un crédit budgétaire de 4 millions d'euros est encore prévu pour l'aménagement du Parc de la Vallée de la Pétrusse.

Les **aires de jeux** constituent quant à eux des endroits de loisirs et de rencontre pour nos plus jeunes concitoyens. D'importants investissements sont déployés afin de réaménager ou créer de nouvelles aires de jeux.

On peut ainsi citer l'aménagement d'une aire de jeux dans le Parc de Gasperich ou encore le réaménagement de celles dans le « Bambësch » et dans le Parc de Merl ainsi que la rénovation du bateau pirate dans le Parc du Centre-ville.

S'y ajouteront des parcours fitness dans le Parc de la Vallée de la Pétrusse ainsi que dans le Parc de Gasperich pour les moins jeunes.

Dans le strict respect des mesures sanitaires applicables depuis mars 2020, le vaste **programme d'animation** de la Ville a encore été complété par la création de nouvelles manifestations. Ainsi, les services de la Ville de Luxembourg ont organisé des manifestations comme « Kiermes wéi fréier », « City Sounds » ou encore « Stad liest » pour n'en citer que quelques-unes. Ce programme complète une offre culturelle vaste et diversifiée à laquelle la Ville de Luxembourg apporte tout son soutien.

Une Ville se caractérise encore par la convivialité de ses quartiers. La présence d'un **commerce florissant** au centre-ville tout comme dans les quartiers de la Ville est le prérequis pour la création d'endroits vivants.

Le collège échevinal continue ainsi à affirmer tout son soutien aux commerçants de la Ville.

L'installation de magasins éphémères encore appelés « **pop-up stores** » a contribué à l'attractivité de la Ville et la diversité de l'offre dans les quartiers du centre et de la gare. A cet égard, il convient de mentionner les dépenses engagées par le collège échevinal, afin de prendre en location des surfaces commerciales additionnelles pour la mise à disposition à des commerçants aux fins d'installation d'un pop-up store.

Selon les explications reçues dans la Commission, le collège échevinal vise aussi bien des projets à long terme qui seront de manière définitive affectés à des pop-up stores que des projets à court terme en fonction des disponibilités des surfaces commerciales respectives.

Tel qu'il ressort du Compte 2020 et du Budget Rectifié 2021, la Ville a encore renoncé aux taxes de l'occupation de la voirie publique pour les **terrasses** pour un montant d'environ 110.000 euros pour l'année 2020 ainsi que du même montant pour l'année 2021 pour environ 285 terrasses afin de soutenir les commerçants. Les subventions directes (subside forfaitaire unique de 4.000€/ commerce) versées aux commerçants afin de les soutenir pendant le temps de la fermeture administrative en 2020 s'élèvent par ailleurs à un montant total de 4.540.000 euros. L'aide indirecte consistait dans l'acquisition de bons d'achat pour le jeu concours pour un montant de 1.099.000€. Une aide supplémentaire s'exprimait par la renonciation des loyers des commerces pendant les temps de fermeture administrative qui s'élève à 330.000 euros.

## Investir dans l'éducation de nos plus jeunes concitoyens

La Ville tient par ailleurs à maintenir à un niveau élevé les investissements dans sa progéniture par la création de **nouvelles crèches**.

A l'heure actuelle, le Service Crèches dispose de six crèches avec une capacité d'accueil de 416 enfants.

Tel qu'il ressort du rapport d'activités 2020 du Service Crèches, le nombre d'enfants pouvant être accueillis a plus que doublé entre 2008 et 2021 avec un nombre de 180 enfants en 2008 à un nombre de 416 en 2021. Cette augmentation est donc plus importante que l'augmentation de la population pendant cette même période.

Les efforts de la Ville pour mettre à disposition davantage de places dans des Crèches communales se reflète par ailleurs par l'inscription des crédits budgétaires visant la construction de la crèche à la route de Trèves à Cents, ainsi que la transformation et l'aménagement d'une crèche à la rue Pierre d'Aspelt à Belair.

Concernant les **foyers scolaires**, il y a lieu de relever la mise en conformité de l'ancienne école du quartier du Neudorf aux fins d'installation d'un foyer scolaire.

Concernant les **établissements scolaires**, il y a notamment lieu de relever le crédit budgétaire pour le nouveau bâtiment scolaire dans le quartier du Kiem, ainsi que celui visant la transformation du bâtiment de l'école Henri VII à Limpertsberg.

S'y ajoute un crédit de démarrage à hauteur de 2.000.000 euros pour un nouveau complexe scolaire et sportif à Dommeldange.

Concernant le quartier de la gare, il est prévu d'abandonner le projet de la construction d'une nouvelle école dans la rue Adolphe Fischer, afin de privilégier la construction d'un tout nouveau bâtiment à l'endroit du bâtiment de police et du parking dans la rue Glesener.

A cet égard, il convient encore de noter que le nombre d'enfants inscrits à l'école publique n'a pas augmenté proportionnellement avec le nombre d'habitants et est resté plutôt stable. Il a avoisiné durant les dernières 20 années les 5000 enfants, et on constate une légère augmentation jusqu'à 5.300 depuis 2-3 ans<sup>4</sup>.

La Ville de Luxembourg affiche par ailleurs sa volonté de promouvoir une pédagogie par la nature, par l'inscription d'un crédit de démarrage à hauteur de 150.000 euros pour la création d'un **centre pédagogique et d'animation** pour enfants à Rodembourg.

---

<sup>4</sup> Au total, le nombre d'enfants résidant et scolarisés sur le territoire de la Ville de Luxembourg (dans des écoles publiques et privées) s'élève à 9.380.

## Soutenir les jeunes et les plus vulnérables

Afin de garantir le bien-être de tous ses citoyens et de promouvoir la cohésion sociale, la Ville offre depuis de nombreuses années des services destinés aux personnes les plus vulnérables.

Les services de la Ville visent notamment la mise à disposition de logements à différents groupes-cibles tels que les logements encadrés ou les logements sociaux, l'aide à des personnes toxicomanes, le soutien aux jeunes au niveau de l'emploi et les aides à destination des sans-abris.

Les dépenses visant le soutien à ceux qui sont dans le besoin sont par conséquent en constante augmentation.

Ainsi, il convient de noter que le poste budgétaire des dépenses ordinaires « Jeunesse » visant les **subventions affectées** aux organisations actives dans le cadre des centres de Jeunes, du streetwork, de la mise à disposition de logements accompagnés ou l'initiation au travail a encore augmenté pour se chiffrer désormais à un montant de 6.588.000 euros.

Le même constat peut être fait pour le poste budgétaire des dépenses ordinaires « Intervention sociale » visant les subventions affectées à des organismes tels que le Centbuttek, l'épicerie sociale ou encore le bistrot social pour un montant total de 2.693.000 euros.

A cet égard, il convient également de relever l'existence de la convention conclue en 2020 avec Inter-actions visant la mise en place du service « **à vos côtés** » et pour laquelle un montant de 798.000 euros est inscrit dans le Budget 2022. L'augmentation de ce montant s'explique notamment par un effectif plus important et par l'extension du projet vers le quartier de Bonnevoie.

Ces mesures jouent un rôle important dans la prévention des problèmes de toxicomanie et de criminalité, auxquels la Ville de Luxembourg fait face dans certains quartiers et qui ne cessent de s'améliorer. La mise en place du projet « à vos côtés » vise justement à renforcer le sentiment de sécurité des habitants des quartiers de la Gare et de Bonnevoie.

Les services de la Ville entendent par ailleurs promouvoir le concept de « **housing first** » dont l'objectif est de mettre à disposition un logement à une personne sans-abri, afin de lui permettre de retrouver une stabilité dans sa vie et de s'insérer dans la vie communautaire et sociale, réduisant ainsi notamment les risques liés à la consommation de drogues. De tels projets sont notamment mis en œuvre dans le quartier de Clausen ainsi qu'à Hamm dans le « Haus 1 ».

La Ville a par ailleurs décidé la **mise à disposition gratuite des produits hygiéniques** dans les toilettes publiques.

Dans un objectif de promouvoir la **vie associative**, la Ville finance via des conventions des maisons de jeunes et soutient financièrement et matériellement (p.ex. par la mise à disposition de locaux et l'octroi de subsides) les associations de jeunes tels que les scouts ou les clubs des jeunes.

Deux crédits budgétaires sont encore prévus dans le Budget 2022, pour le réaménagement d'une maison sise rue de Gibraltar (pour un devis de 1.995.062,98 euros) ainsi que d'une maison sise rue de la Montagne (pour un devis de 4.581.777,06 euros) aux fins d'installation de deux homes pour scouts.

### Promouvoir la mobilité

Les modes de déplacements ainsi que les besoins en termes de mobilité sont très divers, ce dont il faut tenir compte dans la détermination des modes de transports qu'on entend favoriser. Le fait de pouvoir se déplacer à pied ou en vélo contribue à la santé physique. La mobilité douce constitue ainsi un pilier important lorsqu'il s'agit de promouvoir le bien-être des habitants.

L'investissement prévu pour un montant de 24 millions d'euros pour la réalisation d'un **Pont au-dessus de Neudorf** pour piétons et cyclistes faisant la liaison entre les quartiers Cents et Weimershof constitue ainsi une des mesures phares du collège échevinal.

Dans une optique de promouvoir la mobilité douce, a été mis en place le projet du « **Pedibus** » dans trois quartiers de la Ville. Alors que les premiers retours de ce projet sont positifs, des groupes supplémentaires seront rajoutés dans les quartiers de Belair et Cents. Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville fait également recours à des ressources externes (dont les frais sont comptabilisés sous indemnités diverses).

D'importantes ressources financières sont également mobilisées en vue de l'élaboration du **plan de mobilité** dont les résultats seront présentés fin 2022. Le plan de mobilité sera élaboré en collaboration avec la population, les institutions concernées et les acteurs majeurs de la société civile.

L'objectif du plan de mobilité est en effet de décrire les infrastructures et offres de transport souhaitables et nécessaires afin de garantir une organisation durable du transport urbain et l'accessibilité de la Ville.

La Ville poursuit par ailleurs **l'électrification de sa flotte de bus**. Un crédit budgétaire de 17.410.000 euros est prévu à ce titre. Selon les explications reçues dans la Commission, le collège échevinal réfléchirait également à comment mettre en œuvre les technologies liées à l'hydrogène, notamment dans le contexte de sa flotte de bus, ce qui nécessiterait évidemment l'installation d'une station-service d'hydrogène.

A noter également, le coût important lié à l'exploitation du **réseau AVL** qui s'élève à un montant de 106.000.000 euros. La Ville touche désormais un montant de 30.000.000 d'euros de l'Etat. Ce montant est cependant largement insuffisant pour couvrir les frais associés à ce service, dont profitent également les habitants des communes limitrophes.

Un important budget d'investissement est par ailleurs prévu par le service Eclairage Public, afin de procéder au **remplacement des luminaires en technologies LED** ainsi que pour l'aménagement de l'éclairage public dans de nouveaux quartiers.

Sont également prévus dans le Budget 2022, des crédits budgétaires pour la construction et la rénovation des parkings. Ainsi, un crédit budgétaire de 9,4 millions d'euros est prévu pour l'aménagement du park & ride à côté du Stade de Luxembourg dont l'objectif est de faciliter le passage du transport individuel vers le transport collectif.

### Maintenir un environnement sain

La Ville constitue un acteur important dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi chaque projet mis en œuvre par la Ville de Luxembourg devrait répondre aux critères les plus stricts pour la protection du climat.

Le maintien d'un environnement sain contribue, par ailleurs, de manière déterminante à la qualité de vie de ses habitants.

Pour le Budget 2022, il y a notamment lieu de relever la dotation en capital pour le syndicat intercommunal « **Minettkompost** » à hauteur de montant de 8,3 millions d'euros. L'adhésion au Minettkompost permettra de recycler davantage de déchets car les installations du « Minettkompost » acceptent tous les déchets organiques et donc également les déchets organiques ligneux.

La Ville poursuit par ailleurs la **rénovation énergétique** de ses propres bâtiments. L'installation de nouvelles fenêtres, la réfection des façades et de la toiture ainsi que la revue des sources d'énergie peuvent en effet être à l'origine d'importantes économies d'énergie.

Le montant prévu pour les rénovations dont l'objectif est également d'améliorer le bilan énergétique des immeubles en question a encore augmenté au Budget 2022 pour passer d'environ 2,4 millions d'euros à 3,4 millions d'euros.

Le Budget 2022 prévoit également un crédit budgétaire de 1 million d'euros pour des **subventions d'investissement** en matière d'énergie. Le collège échevinal prévoit en effet l'introduction de subsides pour favoriser la rénovation énergétique d'habitations existantes.

La direction énergie environnement a prévu de réaliser certaines études suite aux récentes inondations, tel que l'élaboration d'un concept contre les inondations pour l'Alzette, la Pétrusse, le ruisseau de Cessange ou de Drosbach ou encore une étude d'impact des pluies torrentielles suite à l'urbanisation du Kirchberg.

### Accélérer la digitalisation

La Ville de Luxembourg fait par ailleurs face à la transformation digitale. Afin d'être à la pointe du progrès, la Ville doit faire d'importants investissements dans du matériel informatique et des logiciels.

Les postes de budget en relation avec l'achat de matériel informatique, de logiciels et de progiciels informatiques au niveau des dépenses extraordinaires affichent un total de 10,2 millions d'euros pour le Budget 2022 comparé à un montant de 7,8 millions d'euros pour le Budget Rectifié 2021.

Le **processus de digitalisation** dont l'objectif est notamment un gain de temps, une augmentation de l'efficacité et une économie de ressources (p.ex. le papier) a été entamé il y a de nombreuses années au sein de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

Ainsi, de nombreux processus ont déjà pu être digitalisés au courant des dernières années.

Au niveau des **procédures internes**, on peut citer par exemple :

- l'automatisation du traitement des avis demandés aux services communaux;
- les flux d'approbation et de validation des commandes et factures au niveau des services communaux ;
- différentes demandes administratives internes pouvant être remplies via des formulaires mis à disposition sur le site intranet de la Ville;



- la mise à disposition des fiches de traitement et de salaire du personnel de la Ville via la plateforme myguichet pour les agents qui le souhaitent (ce qui représente une épargne substantielle par rapport aux impressions des bulletins).

Concernant les **procédures externes**, pour les citoyens, fournisseurs ou travailleurs en ville, de nombreux processus ont également déjà été mis en place, comme le montrent les exemples suivants :

- la possibilité pour les fournisseurs d'envoyer leurs factures sous format électronique ;
- la mise à disposition aux citoyens de la Ville de nombreux formulaires électroniques, accessibles depuis le site internet de la Ville afin de leur faciliter les démarches administratives relatives, comme par exemple la demande de certificats de naissance ou de mariage ;
- la mise en place de la plateforme Report-It;
- la mise à disposition d'informations concernant l'arrivée des bus en temps réel, par l'affichage aux arrêts, via le site internet et la City App;
- la possibilité de suivi des demandes à bâtir introduites auprès de l'Administration communale;
- le traitement des données recueillies de capteurs intelligents pour la consommation d'eau à des fins de facturation.

Ces initiatives doivent cependant être consolidées au sein **d'une stratégie globale** pour les années à venir. Un groupe de travail avec des participants de différents services a été mis en place pour élaborer, proposer et mettre en oeuvre une stratégie globale de digitalisation.

Afin de faire face aux défis liés à la digitalisation la Ville entend encore se doter d'une **stratégie « smart city »**. En préparation de celle-ci, un inventaire des projets répondant à la notion de smart city a été réalisé au sein des différents services.

Un investissement à hauteur d'environ 750.000 euros est par ailleurs déployé chaque année pour l'installation de la **fibres optique**. Le service TIC participe ainsi à tous les chantiers qui sont réalisés par le SERCO<sup>5</sup>, la Post ou encore Creos pour l'installation de la fibre optique.

Celle-ci est destinée à connecter les bâtiments entre eux, réduire les frais de communication, renforcer la présence du réseau Wifi dans la Ville, promouvoir l'interconnectivité de différents équipements. Elle est par ailleurs mise à disposition pour location à des tiers ce qui permet de générer des recettes dans le cadre de Luxconnect.

---

<sup>5</sup> Service de coordination des chantiers.

## Faire face à de nombreux défis dans la mise en œuvre de sa politique

Les services de la Ville de Luxembourg agissent donc au quotidien, afin de répondre aux besoins d'une population en constante croissance tout en restant à la pointe du progrès. Ceci n'est certainement pas une tâche facile qui est souvent compliquée par des facteurs indépendants de sa volonté.

En effet, la Ville se voit de plus en plus confrontée à des **difficultés de recrutement**, parce qu'elle nécessite de plus en plus de personnel spécialisé pour répondre à ses missions. Alors que les frais de personnel demeurent très élevés, la Ville peine à trouver du personnel dans certains domaines (ingénieurs, éducateurs, etc.). La Ville se voit par conséquent obligée de recourir de plus en plus à des prestataires externes.

Concernant les travaux d'infrastructure qu'elle réalise, elle fait par ailleurs face à des **difficultés pour trouver les entreprises** nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets. En raison de l'importante demande sur le marché de la construction notamment, la Ville peine à trouver les entreprises pour des projets de plus faible envergure.

A ceci s'ajoutent les **problèmes d'approvisionnement** qui persistent depuis plusieurs mois et qui sont à l'origine de nombreux retards sur les chantiers réalisés par la Ville.

A noter encore les **importants laps de temps qui s'écoulent entre la réalisation des travaux et la facturation de ces travaux**. Dans un contexte financier qui est marqué par la perception d'intérêts négatifs par les établissements bancaires, nombreux sont les entreprises qui tardent à soumettre leurs factures aux services de la Ville. Ceci complique évidemment la gestion financière et le suivi des projets d'infrastructures. Les différences entre le budget de l'exercice 2021 et le Budget Rectifié 2021 s'expliquent en effet pour partie par un retard dans la facturation des entreprises avec lesquelles la Ville a contracté.

Un autre défi pour la Ville de Luxembourg est la **complexification des procédures de marchés publics** qu'elle doit suivre pour la soumission de travaux.

Le Pacte Logement 1.0 qui a engendré des recettes considérables, est venu à échéance en 2020 et sera remplacé par le Pacte Logement 2.0. Il reste à voir quel sera le fardeau administratif pour la mise en œuvre du Pacte Logement 2.0. L'objectif principal du Pacte Logement 2.0 est de soutenir les communes dans la création de logements. Or, le nouveau Pacte Logement n'apportera pas le même impact financier et semble engendrer un travail de suivi et une charge administrative d'envergure. Il prévoit, en effet, de nouvelles contraintes de cessions d'habitations aux communes qui nécessitent des ressources humaines et financières importantes pour gérer l'utilisation de ces habitations.

### III. Compte de l'exercice 2020

	<b>Compte 2020 en mio €</b>
Recettes ordinaires	793,7
Dépenses ordinaires	559,5
Excédent ordinaire	234,2
Recettes extraordinaires	71,3
Dépenses extraordinaires	305,0
Excédent extraordinaire	- 233,7
<b>Résultat exercice</b>	<b>0,5</b>

L'exercice 2020 s'inscrit dans le contexte de la pandémie. Le Ministère de l'Intérieur dans sa circulaire budgétaire du 15 octobre 2020 avait annoncé que la crise sanitaire serait susceptible d'avoir un impact important sur les finances communales. La recommandation du Ministère était d'établir les budgets avec une certaine vigilance au niveau des frais de fonctionnement et incitait par contre les communes à continuer à investir afin de permettre un retour rapide vers la croissance qualitative.

Le budget initial 2020 se soldait avec un déficit de 82,9 millions d'euros, dans le contexte de la pandémie le budget rectifié 2020 avait été adapté et affichait un déficit de 118,3 millions d'euros. Finalement la situation économique a été meilleure que prévu et le Compte 2020 a pu être clôturé en équilibre, voire même avec un résultat légèrement positif de 0,5 millions d'euros.

Pour 2020, les recettes ordinaires se chiffrent à 793,7 millions d'euros et les dépenses ordinaires à 559,5 millions d'euros. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 71,3 millions d'euros et les dépenses extraordinaires à 305 millions d'euros. Aucune dotation au fonds de réserve n'a pu être effectuée.

L'impact budgétaire de la crise sanitaire se faisait ressentir essentiellement au niveau des services dont l'activité était directement impactée par la crise comme notamment les Théâtres de la Ville qui ont dû fermer leurs portes pendant une certaine période, le service Espace Public Fêtes et Marchés qui n'a pas pu organiser des événements, les foyers scolaires qui étaient fermés pendant une certaine période, les piscines qui étaient fermées également et bien d'autres. L'impact au niveau budgétaire se faisait ressentir par des recettes qui n'ont pas pu être réalisées, des crédits prévus pour des projets qui ont été reportés et qui tombaient en économie, ou des dépenses supplémentaires suite aux mesures sanitaires qui ont dû être mises en place.

La Ville a soutenu le Gouvernement en mettant en place deux centres de vaccination, l'un se situant au Hall Victor Hugo et l'autre à Luxexpo Kirchberg. Les frais de mise en place les frais du personnel mis à disposition ainsi que les frais d'exploitation courants des centres seront entièrement remboursés par l'Etat.

Pour soutenir les commerces en Ville, le collège échevinal avait décidé deux mesures de soutien. Tout d'abord la Ville a acheté des bons d'achat de 20 x 50 euros auprès de 1.099 commerçants de la Ville ayant désiré participer à l'action et les a distribués par le biais d'un jeu concours. La finalité était de soutenir directement les commerçants, mais également de faire revenir les gens en Ville pour faire revivre le commerce en Ville.

La deuxième mesure consistait à soutenir les commerces par une aide « de minimis » sous forme d'un subside unique forfaitaire de 4.000 euros. Le montant global du subside s'élevait à 4.540.000 euros.

Le résultat nettement meilleur par rapport aux estimations du budget rectifié de l'exercice 2020 découle essentiellement du niveau plus élevé de d'impôt commercial communal (ci-après « **ICC** ») et du Fonds de Dotation Globale des Communes (ci-après « **FDGC** ») qu'initialement annoncé dans la circulaire budgétaire du Ministère de l'Intérieur. Si le budget 2020 initial prévoyait encore une recette de l'ICC et du FDGC de 604,3 millions d'euros, elles ont été considérablement révisées à la baisse pour se chiffrer à 516,7 millions d'euros. Finalement ces deux recettes majeures ont évolué positivement pour se chiffrer à 551,5 millions d'euros, soit nettement au-dessus du niveau prévu au budget rectifié pour l'année 2020, l'environnement économique ayant évolué plus favorablement par rapport aux estimations.

La Ville a renoncé à la taxe de l'occupation de la voirie publique pour les terrasses, les commerces ayant un contrat de bail ont été exempt du loyer pour la période durant laquelle ils n'avaient pas le droit d'ouvrir leur commerce. La Ville a renouvelé le site internet de l'Union Commerciale et a permis à tous les commerçants de profiter de cette nouvelle plateforme électronique pour pouvoir se présenter de manière digitale.

De plus, les dépenses extraordinaires n'ont pas pu être exécutées comme prévu au budget rectifié pour l'année 2020 et passent de 379,0 millions prévues à 305,0 millions qui ont pu être réalisés. Ceci s'explique par des retards au niveau de certains chantiers dus à la situation sanitaire, mais également par le délai qui s'écoule entre la réalisation des travaux et la réception des factures par les services de la Ville. Malgré tout, il faut noter que les dépenses d'investissements sont en croissance continue ces dernières années (compte de l'année 2018 : 257,5 millions d'euros ; compte de l'année 2019 : 301,2 millions d'euros ; compte de l'année 2020 : 305,0 millions d'euros).

#### **IV. Budget rectifié de l'exercice 2021**

	<b>B2021</b>	<b>BR2021</b>
Recettes ordinaires	801,8	861,0
Dépenses ordinaires	623,0	626,0
Solde ordinaire	178,8	235,0
Recettes extraordinaires	86,8	85,6
Dépenses extraordinaires	421,7	348,6
Solde extraordinaire	-334,9	-263,0
<b>Résultat exercice</b>	<b>-156,1</b>	<b>-28,0</b>

L'année 2020 ayant été plus favorable au niveau des recettes de l'Etat par rapport aux prévisions budgétaires, le Ministère de l'Intérieur a également adapté à la hausse ses prévisions pour 2021 ce qui a un impact considérable sur le budget rectifié de la Ville. Les recettes ordinaires ont évolué de 801,8 millions d'euros au budget 2021 à 861 millions d'euros au Budget Rectifié 2021. Les dépenses ordinaires ont progressé de 623 millions euros au budget 2021 à 626 millions euros au Budget Rectifié 2021.

Les dépenses extraordinaires de leur côté ont été adaptées vers la baisse de 421,7 millions d'euros à 348,6 millions d'euros au Budget Rectifié 2021.

Le budget 2021 prévoyait un résultat négatif de 156,1 millions d'euros, tandis que le résultat du Budget Rectifié 2021 s'est substantiellement amélioré pour se solder par un déficit de seulement 28 millions d'euros.

Les dépenses extraordinaires sont en diminution au Budget Rectifié 2021 par rapport au budget initial, alors que les chantiers n'avancent pas aussi rapidement que prévu et que les factures parviennent avec un certain délai à la Ville alors même que les travaux ont été achevés.

La convention Pacte Logement 1.0 était applicable jusqu'en 2020. Cependant, les derniers mouvements comptables y relatifs se retrouvent au Budget Rectifié 2021, on y retrouve l'affectation de la dotation de base ainsi que des intérêts capitalisés aux différents projets éligibles.

## V. Projet de budget pour l'exercice 2022

	<b>Budget 2022 en mio €</b>
Recettes ordinaires	901,4
Dépenses ordinaires	677,1
Solde ordinaire	224,3
Recettes extraordinaires	61,1
Dépenses extraordinaires	414,9
Solde extraordinaire	-353,8
<b>Résultat exercice</b>	<b>-129,5</b>

Le Budget 2022 a été élaboré dans un contexte de retour vers la « normale ». La Ville a supposé que les activités pourraient de nouveau se dérouler dans un cadre plus au moins normal bien que certaines règles sanitaires resteront en place.

Le Budget 2022 de la Ville prévoit un résultat négatif de 129,5 millions d'euros.

Les recettes ordinaires se chiffrent à 901,4 millions d'euros, les dépenses ordinaires s'élèvent à 677,1 millions d'euros, ce qui permet de présenter un boni ordinaire de 224,3 millions d'euros.

Les recettes extraordinaires sont estimées à 61,1 millions et les dépenses extraordinaires sont prévues à hauteur de 414,9 millions d'euros. Le solde extraordinaire est négatif de 353,8 millions d'euros.

en mio €

	<b>C2020</b>	<b>B2021</b>	<b>BR2021</b>	<b>B2022</b>	<b>B2022 VS BR2021</b>
Recettes ordinaires	793,7	801,8	861,0	901,4	4,7%
Dépenses ordinaires	559,5	623,0	626,0	677,1	8,2%
Boni ordinaire	234,2	178,8	235,0	224,3	
Recettes extraordinaires	71,3	86,8	85,6	61,1	-28,6%
Dépenses extraordinaires	305,0	421,7	348,6	414,9	19,0%
Boni extraordinaire					
Déficit extraordinaire	-233,7	-334,9	-263,0	-353,8	
<b>Boni général</b>	0,5				
<b>Déficit général</b>		-156,1	-28,0	-129,5	362,5%

Le tableau ci-avant permet de retracer l'évolution du Budget 2022 par rapport au Compte 2020 et au Budget Rectifié 2021.

Le résultat général du Compte 2020 présente un solde positif de 0,5 millions d'euros, le Budget Rectifié 2021 prévoit un résultat négatif de 28 millions d'euros et finalement le Budget 2022 se solde par un déficit de 129,5 millions d'euros.

En comparant le Budget 2022 par rapport au Budget Rectifié 2021, les recettes ordinaires connaissent une croissance de 4,7 %.

Les dépenses extraordinaires progressent de 19% du Budget Rectifié 2021 au Budget 2022 et passent de 305 millions d'euros en 2020 à 414,9 millions d'euros au Budget 2022.

## V.1 Le budget ordinaire

### V.1.1 Recettes ordinaires

	en mio €				
	C2020	B2021	BR2021	B2022	B2022 VS BR2021
Fonds de dotation globale (FDGC)	488,1	487,5	526,1	546,6	3,9 %
Impôt commercial	63,4	63,1	64,0	64,0	0,0 %
Vente d'électricité, de chaleur et d'eau	31,3	32,1	30,8	33,1	7,5 %
Taxes liées à l'urbanisation	26,4	24,5	30,0	30,0	0,0 %
Canalisation, épuration des eaux usées	24,1	23,0	23,5	23,5	0,0 %
Participations au déficit	21,1	25,2	30,0	32,4	8,0 %
Enlèvement, destruction et recyclage des déchets	18,1	19,1	22,2	22,2	0,0 %
Loyers et charges d'emplacements de stationnement	10,7	16,3	15,2	15,7	3,3 %
Impôt foncier	14,4	14,8	14,9	15,0	0,7 %
Compensation tarification unique	2,3	1,5	11,9	0,0	-100,0 %
Recettes propres services de transport	1,8	0,7	0,9	0,8	-11,1 %
AVL lignes coordonnées	6,5	6,5	5,7	30,0	426,3 %
Autres	85,5	87,5	85,8	88,1	2,7 %
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>793,7</b>	<b>801,8</b>	<b>861,0</b>	<b>901,4</b>	<b>4,7%</b>

Les recettes ordinaires évoluent de 4,7% au Budget 2022 par rapport au Budget Rectifié 2021. Les prévisions budgétaires des recettes ordinaires, plus précisément en ce qui concerne les ressources non affectées, sont basées sur les projections avancées par le Ministère de l'Intérieur dans sa circulaire N°4048 du 25 octobre 2021.

Aucune grande adaptation des taxes n'est prévue au Budget 2022. Cependant le changement dans le modèle de financement des lignes coordonnées entraîne une augmentation de l'ordre de 25 millions d'euros.



La Ville ne disposant pas d'informations concrètes quant à une éventuelle gratuité partielle des maisons relais ou de certaines prestations, elle n'a pas pris en considération un changement à ce niveau lors de l'élaboration du Budget 2022, pour lequel elle a tenu compte d'une continuité par rapport aux années précédentes.

Il en est de même pour un éventuel impact de la gratuité de l'enseignement musical dont les modalités ne sont pas définitivement connues. Les budgets du Conservatoire de Musique ont également été élaborés dans la continuité.

en mio €

	C2019	C2020	BR2021	B2022
<b>Impôt Commercial Communal</b>				
Toutes les communes	178,5	148,0	149,0	149,0
Ville	77,2	63,4	64,0	64,0
Part de la Ville en %	43,2 %	42,8 %	43,0 %	43,0 %

<b>Fonds Communal de Dotation Financière/Fonds de Dotation Globale</b>				
Toutes les communes	2.114,9	1.922,0	2.146,0	2.230,0
Ville	516,6	488,1	526,1	546,6
Part de la Ville en %	24,4 %	24,5 %	24,5 %	24,5 %

<b>ICC et FDGC</b>				
Toutes les communes	2.293,4	2.140,0	2.295,0	2.379,0
Ville	593,8	551,5	590,1	610,6
Part de la Ville en %	25,9 %	25,8 %	25,7 %	25,7 %

Au niveau des deux grandes recettes non affectées de la Ville, le niveau exceptionnel de 2019 sera de nouveau quasiment atteint en 2021. Selon les prévisions actuelles, le niveau de 2019 sera légèrement dépassé en 2022.

## V.1.2 Dépenses ordinaires

	<b>C2019</b>	<b>C2020</b>	<b>B2021</b>	<b>BR2021</b>	<b>B2022</b>	<b>B2022 VS C2019</b>	<b>B2022 VS BR2021</b>
31 Personnel	351,8	367,1	386,8	383,9	398,4	13,2%	3,8%
32 Administration	12,9	13,1	17,0	15,7	16,8	30,2%	7,0%
33 Bâtiments	24,1	24,8	30,4	30,6	32,2	33,6%	5,2%
34 Véhicules	10,1	8,5	10,6	10,5	10,9	7,9%	3,8%
35 Exploitation	112,6	95,9	129,8	136,0	165,8	47,2%	21,9%
36 Subventions et participations	38,2	48,7	46,8	47,8	51,4	34,6%	7,5%
39 Régularisations	51,2	1,4	1,6	1,5	1,6	-96,9%	6,7%
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>600,9</b>	<b>559,5</b>	<b>623,0</b>	<b>626,0</b>	<b>677,1</b>	<b>12,7%</b>	<b>8,2%</b>

Le Budget 2022 prévoit une augmentation de 8,2 % des dépenses ordinaires par rapport au Budget Rectifié 2021.

Les dépenses de personnel augmentent de façon modérée de 3,8% de 2021 à 2022 tout en prenant en considération l'échéance d'une tranche indiciaire.

La Ville compte actuellement 4.334 collaborateurs par rapport à 4.223 à la même période de l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation progressent de manière considérable à hauteur de 21,9%. Il convient de relever le changement au niveau du financement des lignes coordonnées, à savoir les lignes dépassant les frontières du territoire de la Ville pour desservir également certaines communes limitrophes. Jusqu'à présent, une partie des roulements était réalisée directement par la Ville et l'Etat remboursait la Ville. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est planifié que la Ville assure ces roulements dans son entièreté, soit en régie propre, soit par un prestataire externe, l'Etat allouant à partir de l'année prochaine un subside de 30 millions d'euros à la Ville pour le transport public, le crédit prévu pour le transport de personnes réalisé par des tiers passe pour cette raison de 21,5 à 47,2 millions d'euros.

Les honoraires de consultance externe passent de 6,3 millions euros à 7,9 millions euros au Budget 2022.

Le service de l'urbanisme a prévu des crédits budgétaires substantiels pour les honoraires en relation avec le développement urbain de la Porte de Hollerich, du PAP de la route d'Arlon, du PAP Villeroy & Boch ainsi que le plan de gestion UNESCO ou encore le lancement du concours de l'ancien Abattoir.

La direction mobilité a prévu les crédits nécessaires pour le plan de développement de la mobilité.

Les autres dépenses ordinaires augmentent d'environ 6 à 7% en moyenne compte tenu du développement soutenu des activités des services de la Ville.

## V.2 Le budget extraordinaire

### V.2.1 Recettes extraordinaires

	en mio €				
	C2020	B2021	BR2021	B2022	B2022 VS BR2021
12 Bâtiments	1,1	3,6	0,6	4,2	
13 Infrastructures	2,5	0,2	0,9	1,4	
15 Equipements et véhicules	0,7	0,6	2,1	2,0	
16 Subvention et participation	56,9	73,2	72,8	49,3	
19 Régularisations	10,1	9,2	9,2	4,2	
<b>Total des recettes extraordinaires</b>	<b>71,3</b>	<b>86,8</b>	<b>85,6</b>	<b>61,1</b>	<b>-28,6 %</b>

Les recettes extraordinaires évoluent de 71,3 millions d'euros en 2020 à 85,6 millions d'euros en 2021 et 61,1 millions au Budget 2022. Le Budget 2022 est en régression par rapport au Budget Rectifié 2021. Au Budget Rectifié 2021, un subside étatique de 12 millions d'euros est prévu pour le Stade de Luxembourg. Avec cette dotation, le Ministère des Sports soldera son engagement de 40 millions d'euros de participation. De plus le remboursement du Ministère de l'Intérieur pour le Centre National d'Incendie et de Secours passe de 17,5 millions d'euros au Budget Rectifié 2021 à 7,6 millions d'euros au Budget 2022. Le niveau des recettes extraordinaires est donc fortement dépendant du moment de la liquidation des subventions de l'Etat.

Une nouvelle convention pour le Pacte Logement 2.0 a été signée et un conseiller logement sera recruté. Cependant aucune dotation du Pacte Logement n'est prévue au Budget 2022, la Ville étant en attente de plus de précisions quant à l'impact budgétaire et aux modalités de comptabilisation du Pacte Logement.

## V.2.2 Dépenses extraordinaires

en mio €

	<b>C2020</b>	<b>B2021</b>	<b>BR2021</b>	<b>B2022</b>	<b>B2022 VS BR2021</b>
41 Administration	6,9	9,8	8,5	11,1	30,6%
42 Bâtiments	118,1	132,3	113,3	123,0	8,6%
43 Infrastructures	66,2	121,3	116,0	139,8	20,5%
44 Réseaux	61,9	83,3	61,2	72,7	18,8%
45 Autobus	12,6	20,7	12,0	17,4	45,0%
45 Autres équipements et véhicules	17,7	23,4	20,2	31,9	57,9%
46 Subventions et participations	1,4	1,2	1,3	3,4	161,5%
47 Immobilisations financières	10,9	22,3	11,2	14,6	30,4%
49 Régularisations	9,3	7,4	4,9	1,0	-79,6%
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>	<b>305,0</b>	<b>421,7</b>	<b>348,6</b>	<b>414,9</b>	<b>19,0%</b>

Les dépenses extraordinaires se situent à un niveau extrêmement élevé et progressent de 19% au Budget 2022 par rapport au Budget Rectifié 2021. Cette augmentation témoigne de la volonté politique de vouloir continuer d'investir dans les infrastructures de la Ville.

La Ville continue d'investir dans l'électrification de sa flotte de véhicules automoteurs surtout au niveau des autobus et des voitures de type citadin quand les infrastructures du service en question permettent l'installation de bornes électriques.

Les différentes dépenses extraordinaires ont été examinées en détail dans la partie II du présent rapport.

## **VI. Conclusion**

Partant d'une situation économique et financière favorable avec le Compte 2020 qui se solde avec un excédent et le Budget Rectifié 2021 qui se solde avec un déficit moins important que prévu, la Ville est en position de pouvoir poursuivre ses objectifs en effectuant les dépenses nécessaires afin d'y parvenir.

Tel qu'il a été vu ci-avant, les mesures prises par le collège échevinal afin de promouvoir le bien-être de ses habitants sont nombreuses. Ces efforts doivent être poursuivis, alors que les risques d'inégalités se renforcent et que les conséquences psychologiques de la pandémie pèsent sur les habitants.

Ces objectifs doivent être réalisés non seulement à court terme, mais également à moyen et à long terme. Ainsi, l'impact sur le bien-être est primordial, lors de l'élaboration de nouveaux projets. La Ville doit rester une ville abordable pour tout le monde et rester un endroit de rencontre entre gens de différentes origines et issus de différents milieux.

Une Ville qui se veut vivante, sûre et durable doit ainsi constamment s'adapter aux besoins des êtres humains qui y vivent.

Dans un contexte, où la lutte contre le changement climatique devient de plus en plus pressant, il y a lieu de promouvoir encore davantage la mobilité douce (par la sécurisation des trottoirs et des passages piétons ainsi que l'installation de pistes cyclables sécurisées), de réduire l'impact environnemental de l'Administration de la Ville de Luxembourg (par la rénovation énergétique de ses bâtiments et la promotion de l'économie circulaire) et de mettre en place des espaces verts.

La digitalisation joue un rôle important, lorsqu'il s'agit de produire des gains d'efficacité, de réduire le gaspillage de ressources et de promouvoir une interconnectivité entre différentes applications afin de parvenir à une Ville de plus en plus « smart ».

Au vu de ce qui précède, le déficit prévu de 129,5 millions d'euros semble acceptable compte tenu de la bonne situation financière de la Ville de Luxembourg et justifié au regard des objectifs politiques poursuivis.

Luxembourg, le 29 novembre 2021

Elisabeth MARGUE

## VII. Annexes

### Addition horizontale des recettes ordinaires

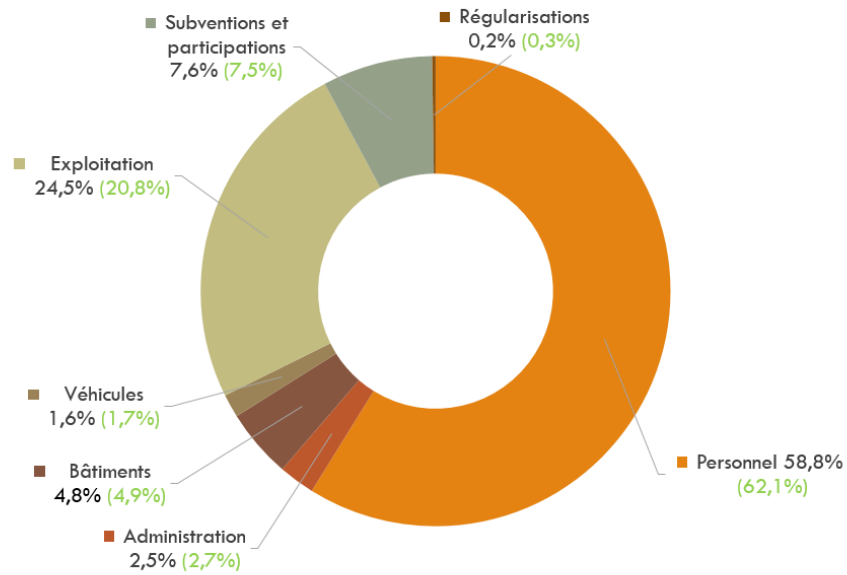
6

en mio €

	C2020	B2021	BR2021	B2022	B2022 VS C2020	B2022 VS BR2021
21 Impositions communales	105,4	105,0	110,3	111,7	6,0%	1,3%
22 Recettes propres	132,2	141,0	140,6	144,2	9,1%	2,6%
23 Subventions et participations	534,2	536,5	589,1	624,7	16,9%	6,0%
24 Remboursements	20,4	17,8	19,6	19,3	-5,4%	-1,5%
29 Régularisations	1,5	1,5	1,4	1,5	0,0%	7,1%
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>793,7</b>	<b>801,8</b>	<b>861,0</b>	<b>901,4</b>	<b>13,6%</b>	<b>4,7%</b>

## Addition des dépenses ordinaires B2022 (B2021)

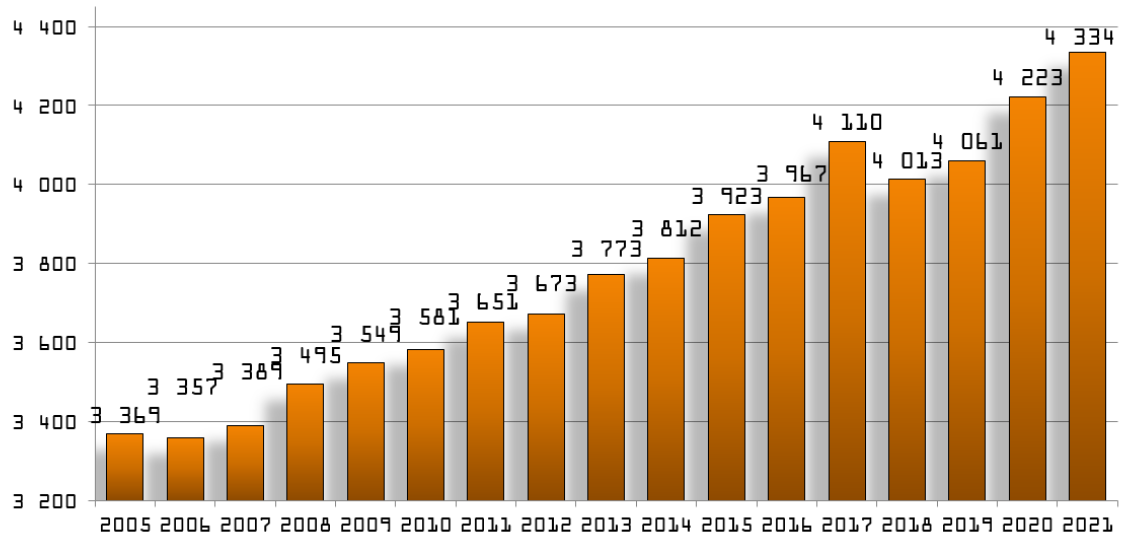
11



# Personnel

## Evolution de l'effectif 2005-2021

12





# Analyse globale des investissements

17

en mio €

	Devis	Exercices antérieurs	BR2021	B2022
Investissements courants			78,7	112,6
Pacte logement-régularisation			4,2	0,0
Projets votés	1 748,5	855,4	205,5	221,2
Projets non votés	945,5	6,0	8,3	26,8
Acquisitions terrains			42,0	40,0
Acquisitions bâtiments			8,1	10,0
Autres			1,8	4,3
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>			<b>348,6</b>	<b>414,9</b>



# Pacte logement

16

en mio €

	C2020	B2021	BR2021	B2022
Recettes extraordinaires : Recettes de l'Etat	9,2	7,4	4,2	0,0
Dépenses extraordinaires : Dotations au Fonds	9,2	7,4	4,2	0,0
Reprise sur fonds en recette	10,1	9,2	9,2	4,2
Crèches	0,0	3,0	3,0	
Foyers scolaires	0,0	1,2	1,2	
Enseignement	10,1	3,0	3,0	2,0
Logements	0,0	0,0	0,0	
Sport	0,0	2,0	2,0	0,0
Canalisation				2,2

